

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC RIMOUSKI-NEIGETTE
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-FABIEN

À une séance extraordinaire des membres du Conseil de la municipalité de Saint-Fabien tenue à la salle municipale, lieu ordinaire des séances du Conseil, le mercredi 11 octobre 2023 à 20h00. À laquelle séance étaient présents(es) les conseillers(ères) mesdames Marie-Ève Jean, Sarah Larochelle et Mélissa Perreault ainsi que messieurs Pierre Bellavance, Daniel Caissy et Stephan Simoneau tous formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire, Mario Beauchesne.

Était aussi présent monsieur Yves Galbrand Directeur général / greffier-trésorier.

NOTE : *L'avis de convocation n'a pas été signifié tel que requis par l'article 156, mais l'article 157 du Code municipal du Québec stipule que : « Malgré les articles précédents, le défaut d'accomplissement des formalités prescrites pour la convocation d'une séance du conseil ne peut être invoqué lorsque tous les membres du conseil présents sur le territoire de la municipalité y ont assisté. »*

Aucun citoyen et citoyenne n'assiste à la séance.

202310-101 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé monsieur Stephan Simoneau et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit accepté tel que proposé tout en laissant l'item « DIVERS » ouvert.

MADAME MARIE-ÈVE JEAN QUITTE LA SÉANCE POUR NE PAS ÊTRE EN CONFLIT D'INTÉRÊTS

202310-102 NOMINATION DE LA NOUVELLE SECRÉTAIRE-RECEPTIONNISTE

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Fabien a affiché une offre d'emploi pour le poste de secrétaire-réceptionniste ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Fabien a reçu 3 candidatures ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Fabien a formé un comité de sélection de 4 personnes ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Fabien a rencontré les 3 personnes candidates ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Mélissa Perreault et résolu à l'unanimité

de sélectionner madame Marie-Ève Jean pour occuper le poste de secrétaire réceptionniste au taux de 21.50\$ de l'heure pour une période de probation de 3 mois à compter du 13 novembre 2023. Après cette période, le salaire passera à 22.00\$ et sera éligible aux assurances collectives et aux avantages sociaux.

202310-103 LOCATION ACHAT D'UN PHOTOCOPIEUR

Il est proposé par madame Sarah Larochelle et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de Buropro Citation pour le remplacement du photocopieur de bureau municipal.

APPROBATION DES RÉOLUTIONS PAR LE MAIRE

Je soussigné, monsieur Mario Beauchesne, maire de la municipalité de St-Fabien, approuve par ma signature chacune des résolutions au procès-verbal.

202310-104 FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur Daniel Caissy et résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 20h10.

Maire

Directeur général / Greffier-trésorier